



Communiqué de presse

Saint-Denis
Le 06 janvier 2014
20h00

« BEJISA » Phase de sauvegarde Point de situation

La situation sur l'île revient progressivement à la normale après le passage du Cyclone BEJISA le 2 janvier dernier.

Le détachement de 100 sapeurs-sauveteurs des formations militaires de la sécurité civile mis à disposition par le ministère de l'Intérieur s'est déployé sur les communes les plus touchées de l'Ouest et du Sud. Mis à contribution dès leur arrivée, ils travaillent de manière prioritaire à la remise en état des réseaux routiers et électrique, sous l'autorité du préfet et en coordination étroite avec les services municipaux.

Réseaux routiers

L'ensemble des routes nationales est désormais rouvert.

- La route du littoral a rouvert le 4 janvier en fin de matinée en mode basculé côté mer et le 6 janvier dans l'après midi en mode normal ;
- La route de Cilaos (RN5) a rouvert définitivement le 6 janvier au matin.

Le réseau départemental connaît encore des points de difficulté mais aucune commune ou quartier n'est enclavé en raison d'une coupure d'axe.

- La RD3 à Saint-Louis est toujours fermée à hauteur du radier du OUAKI, emporté lors du passage du cyclone ;
- sur quelques axes, la circulation reste perturbée mais possible (passages sur une voie).

Electricité

9 600 clients sont encore privés d'électricité.

55 agents EDF sont arrivés en renfort des équipes présentes sur l'île. Elles bénéficient en outre de l'appui de 22 personnels des ForMiSC depuis le 5 janvier au soir, afin de permettre la remise en état des postes de la zone Tampon - St Pierre (élagage, déblaiement, etc.).

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Twitter : @Prefet974 - Site Internet : www.reunion.gouv.fr



Eau Potable

A 18h, 28 511 clients étaient encore privés d'eau sur l'ensemble de l'île, soit 8% des abonnés (50 484 abonnés hier à la même heure), quasi uniquement dans l'arrondissement sud (28 100 clients, dont 18 815 sur la seule commune du Tampon).

ATTENTION : une très forte consommation par les personnes réalimentées est constatée, empêchant certains réservoirs de se remplir. Il est nécessaire d'utiliser l'eau de manière raisonnable afin de permettre la remise en état du réseau de distribution dans un délai optimal (éviter l'arrosage, le nettoyage des cours, etc.).

Réseaux téléphoniques

A cette heure, aucun site, quartier ou commune n'est isolé en matière de télécommunications.

Téléphonie fixe : quelques abonnés demeurent sans liaison mais la situation redevient petit à petit nominale.

Téléphonie mobile : la quasi totalité des relais sont opérationnels.

Carburants

Concernant le carburant routier, aucune pénurie n'est constatée.

Dispositifs d'indemnisation

Les assurances

Les particuliers assurés ont un délai de cinq jours pour déclarer les sinistres.

Par ailleurs, dès la levée de l'alerte rouge, le préfet a informé les maires des deux dispositifs indemnitaires existants :

1- Le fonds Catastrophes naturelles (*Il concerne les particuliers assurés*)

Les maires peuvent demander aux au préfet le classement de leur commune en état de catastrophe naturelle. Sur la base du rapport de Météo France notamment, une commission interministérielle se prononce sur le classement, ce qui permettra ensuite la prise en compte des dossier d'indemnisation.

Afin que ces demandes soient traitées au plus vite, il est recommandé que les dossiers soient transmis au préfet pour le 14 janvier.

2- Le fonds de secours pour l'Outre-mer (*Il concerne les particuliers non-assurés*)

Ces derniers doivent se rapprocher de leur maire pour lui demander de formuler une demande d'indemnisation au titre du fonds de secours pour l'outre-mer, en lui fournissant une évaluation chiffrée des dégâts causés.

En annexe, un dossier de présentation du dispositif de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et de la procédure pour bénéficier des aides du fonds de secours.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Twitter : @Prefet974 - Site Internet : www.reunion.gouv.fr



Risque d'intoxications par le monoxyde de carbone : Recommandations à respecter

Suite au passage du cyclone BÉJISA, il a été signalé à l'ARS OI l'intoxication de 7 personnes par du monoxyde de carbone. Ces intoxications sont liées à l'utilisation de groupe électrogène.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore, qui, inhalé, peut entraîner des conséquences sanitaires graves pouvant aller jusqu'au décès. Les symptômes de l'intoxication sont : maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue.

Recommandations à respecter lors de l'installation d'un groupe électrogène :

- ne jamais l'installer dans un lieu fermé (maison, cave, garage...)
- le placer systématiquement à l'extérieur

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Twitter : @Prefet974 - Site Internet : www.reunion.gouv.fr

